

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso de la Séance du 10 septembre 2015
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 14 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames et Messieurs, chers collègues bonjour. Nous voilà de retour dans cette salle. Celle du Conseil et des Mariages est en travaux, elle sera bientôt livrée, il ne manquera plus que le mobilier. Donc merci d'être là présents dans cette salle qui nous rappelle des souvenirs en espérant que ce soit plus calme. D'ailleurs je vois que la position des groupes a été inversée, c'est beaucoup plus calme et c'est tant mieux ! Merci à toutes celles et ceux qui sont là, merci aux responsables d'associations et au public d'être venu à 14 h écouter nos débats. Je vais procéder à l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

RAPPORT N°15-27970-DASS - 15-79 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Anciens Combattants, - 2^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Anciens Combattants. Il s'agit de la seconde répartition 2015. Sur un montant global de 5 290 euros, il est proposé d'attribuer à l'Association Républicaine des Anciens Combattants Section Canet, située 1, place des États-Unis, dans le 14^{ème} arrondissement, une aide financière de 200 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Y a-t-il des interventions ?

M. MARI, je vais vous donner la parole, mais auparavant je voudrais dire que nous allons peut-être entamer cette nouvelle année en essayant quand même, et je crois que je vais obtenir pour une fois un soutien sur ma droite, de réduire les coûts en heures et de faire en sorte, même si tout le monde doit s'exprimer, que l'on n'y passe pas non plus la journée. Et si l'on arrive à se maîtriser, eh bien, je pourrai répondre favorablement à ce qui est demandé à ma droite et aussi à ma gauche, de positionner nos Conseils d'Arrondissements non plus à 14 h mais à 17 ou 18 h. Mais tant que l'on passera une heure à parler de ce qui s'est passé il y a 70 ans, il est certain que cela ne fera pas avancer très vite. Donc je compte sur l'implication de tous. Pour l'instant, c'est moi qui retarde les choses, mais c'est une mise au point sur laquelle je ne reviendrai pas. Merci.

Monsieur MARI.- Vous nous faites un procès d'intention, Monsieur le Maire, mais j'allais poser une question sur le rapport lui-même. Je trouve que la subvention de 200 euros qui est attribuée l'ARAC Canet est bien faible. Je voudrais simplement savoir si c'était ce que l'association elle-même avait demandé, et dans ce cas, dont acte ! Ou est-ce que c'est simplement ce qui a été attribué par la Ville de Marseille ? Parce que je vous ferai remarquer que 200 euros, cela ne couvre même pas les cérémonies officielles de l'année : entre le 8 mai, le 11 novembre et le 19 mars, cela fait déjà trois cérémonies, donc trois gerbes, avec 200 euros !

Monsieur RAVIER.- On peut peut-être économiser sur celle du 19 mars.

Monsieur MARI.- C'est une cérémonie officielle à laquelle participe l'ARAC, comme vous le savez. Je voudrais donc simplement savoir si vous saviez si l'association en question avait déposé une demande de subvention supérieure à 200 euros ou si la Ville de Marseille ne lui octroie que 200 euros, une somme qui peut sembler dérisoire eu égard à ce que font les associations d'Anciens Combattants dans notre secteur et dans tout Marseille.

Monsieur RAVIER.- Je vais vous répondre pour la Mairie de Secteur. Je n'ai reçu de la part de cette association d'Anciens Combattants aucune demande ni aucune remarque sur la faiblesse du montant de la subvention qui lui est accordée, et faiblesse, c'est le moins que l'on puisse dire. En tout cas, on ne peut pas soutenir toute la misère du monde et bien sûr venir soutenir nos Anciens Combattants plus qu'à hauteur de 200 euros. Quand on accueille des milliers de clandestins chaque jour sur notre sol, qu'on nous donne l'ordre, de la Ville de Marseille jusqu'à la Présidence de l'ONU, de loger, de nourrir, de soigner, d'éduquer des milliers et des centaines de milliers, et en réalité depuis très longtemps, de malheureux venus des quatre coins de la misère, eh bien, à partir de là, il est vrai qu'il ne reste plus grand-chose pour celles et ceux qui se sont battus pour notre Pays, pour sa liberté, son égalité et sa fraternité.

Voilà ce que je pouvais vous répondre en tant que Maire de Secteur. Je peux donner la parole aux représentants de la Mairie Centrale : si vous souhaitez répondre à la question ? M. MIRON semble se moquer complètement des Anciens Combattants.

(Réactions du groupe "Marseille en avant")

Monsieur RAVIER.- On va pouvoir passer au vote

LE RAPPORT N° 15-27970-DASS - 15-79 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°15-28007-DASS - 15-80 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution d'une subvention à une association œuvrant en faveur des Familles – 3^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à une association œuvrant en faveur des Familles. Il s'agit de la troisième répartition 2015. Il est donc proposé d'attribuer à l'Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône, sise 143 avenue des Chutes Lavie, dans le 13^{ème} arrondissement, une aide financière de 6 000 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Donc pour faire rapide, Monsieur le Maire, déjà sur le commentaire que vous venez de faire à M. MARI, si les partis politiques quels qu'ils soient arrêtaient de s'en mettre plein les poches à chaque élection, comme vient de le dire la Justice pour un parti que je ne nommerai pas, il y aurait plus d'argent à distribuer.

Passons maintenant à la question qui nous intéresse. Monsieur le Maire, je vais vous montrer une question de méthode par rapport à la manière dont vous travaillez sur cette question, et vous dire que nous allons voter pour cette délibération, mais en rapport à la chose suivante. L'association en question est une association politiquement engagée, elle s'est manifestée d'une manière régulière sur la question du mariage pour tous, vous la connaissez bien puisque vous étiez aux mêmes manifestations, elle a fait une grande manifestation pour dire qu'elle était contre la loi sur le mariage pour tous et s'est donc engagée régulièrement politiquement d'une manière..., comme dans le passé, l'année précédente, sur la question du droit à l'avortement. Mais cette association par ailleurs, du fait de la loi datant de 1945, a un certain nombre de responsabilités déléguées par l'Etat, des responsabilités sociales. Je suis pour cette délégation, et je constate qu'elle applique un certain nombre de choses de ce point de vue-là. Donc, c'est une association engagée politiquement, mais dont certaines activités sont nécessaires à la collectivité, et donc je vote pour la subvention à cette association. Et vous devriez vous en inspirer pour d'autres délibérations, d'autres votes, Monsieur le Maire, quand vous dites que c'est des associations engagées politiquement.

(Applaudissements dans les rangs de la Gauche)

Monsieur RAVIER.- M. JOHSUA, vous parlez de financement de partis politiques, je vous ai connu plus courageux dans vos déclarations à défaut d'autre chose !

Monsieur JOHSUA.- Il y a la présomption d'innocence !

Monsieur RAVIER.- C'est très pertinent de le rappeler. Tout le monde n'a pas l'opportunité de financer ses campagnes en vendant du muguet ! Pour ce qui est du reste, effectivement il y a la présomption d'innocence. Je suis parfaitement au courant de ce qui est annoncé..., mais je ne vais vous contredire en faisant des discours de deux heures qui n'intéressent pas grand monde, en tout cas qui n'intéressent pas suffisamment pour y passer deux heures...

(Réflexions de Mme HONDE-AMAR, inaudibles)

Monsieur RAVIER.- Votre (...) nous a informés juste sur Saturne que le Front National était mis en examen parce qu'une personnalité morale dans l'affaire du financement de sa campagne électorale de 2012... J'étais candidat en 2012, vous vous en souvenez, M. MARI, face à une certaine Sylvie ANDRIEUX, condamnée depuis à un an de prison ferme, puis condamnation confirmée et même aggravée en appel. Mais, ma foi, la liberté égalité que j'évoquais tout à l'heure, égalité devant la loi, eh bien, c'est un slogan, mais pas une réalité puisque Mme ANDRIEUX est toujours aussi pimpante, toujours aussi agréable et toujours autant en liberté ! Et aller ensuite donner des leçons de morale aux jeunes dans les cités à qui l'on demande de ne pas vendre deux ou trois barrettes de shit et qui ne comprendront pas pourquoi ils ne peuvent pas vendre ce que tout le monde vend désormais, alors que la députée qui est condamnée à de la prison ferme siège toujours à l'Assemblée Nationale. Elle fait la loi ! Elle l'écrit, elle la rédige ! C'est quand même assez extraordinaire et révélateur de l'état de déliquescence dans lequel vous avez plongé ce Pays et ses institutions !

Pour l'instant, effectivement elle est en Cassation. Mon Dieu que la Cassation prend son temps ! Elle aurait pu faire connaître sa décision avant l'été, l'été est passé, on est bientôt à l'automne, et on tire, on tire, on tire, parce que vous savez bien ce qui se passerait en cas d'élection partielle. Malheureusement, c'est comme ça, la Justice est impitoyable avec les petits, mais elle sait se montrer ô combien patiente avec les puissants, ne vous étonnez pas de prendre une nouvelle fessée électorale dans quelques mois !

Sur ce vous me disiez, la propagande éhontée, M. JOHSUA, de cette association, a-t-on encore le droit aujourd'hui de débattre ? A-t-on encore le droit aujourd'hui de ne pas être d'accord avec M. VALLS ou avec Mme TAUBIRA ? Est-ce que l'on a encore le droit dans ce pays de manifester sur la voie publique lorsque l'on n'est pas d'accord avec la pensée des talibans rose et vert qui nous imposent des changements sociétaux en profondeur ? Tout nous a démontré que nous n'avions pas le droit. Les familles, à Paris, ont été matraquées par le pouvoir que vous soutenez. Ça, le matraquage, chez les Communistes on sait ce que ça veut dire ! Encore heureux, ils n'ont pas été déportés au goulag !

Je sais bien que ça vous chagrine que nous ne soyons pas d'accord avec vous. J'ai plaisir effectivement à soutenir leur position de ne pas accepter l'inacceptable. Mais la loi a été votée, nous en prenons acte.

D'ailleurs, ici, nous célébrons les mariages d'homosexuels, M. JOHSUA. Cela ne vous a pas échappé que celle qui vient d'être condamnée pour ne pas avoir voulu le célébrer, eh bien, c'est une élue Socialiste ! C'est chez les Socialistes que cela s'est passé, chez Sainte Samia, chez qui les couples homosexuels devaient se réfugier pour être mariés. Lorsque nous avons été élus ici, La Provence,

qui n'est pas à une manipulation près, avait titré : "les couples homosexuels vont-ils devoir se réfugier ou se rendre à la Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements pour être mariés ?"

Eh bien, vous voyez comme quoi c'est bien dans cette Mairie que les problèmes ont eu lieu et qui ont donné des condamnations. Nous ici, Monsieur, nous appliquons la loi. Et lorsque nous serons au pouvoir, eh bien, nous la changerons !
On peut peut-être passer au vote.

LE RAPPORT N° 15-28007-DASS - 15-80 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28075-DGUP – 15-81 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 2^e répartition. Approbation des conventions annexes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées. Il s'agit de la seconde répartition 2015. Sur un montant global de 62 500 euros, il est proposé d'attribuer à des associations œuvrant sur notre secteur ou sur tout Marseille les aides financières mentionnées dans ce rapport. En ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, nous devons retenir les deux associations suivantes : Handitoit Provence, au boulevard Burel, et Trisomie 21, au Centre Social Saint-Gabriel, qui percevront chacune la somme de 4 000 euros.
Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Y a-t-il des interventions ?

Madame PONCET-RAMADE.- Je crois que plus qu'une subvention, les associations d'handicapés souhaiteraient que la ville de Marseille soit enfin accessible. Vous savez que c'est la loi, qui a 10 ans, et qu'il y a toujours des lieux dans Marseille qui ne sont pas accessibles aux fauteuils roulants ou aux personnes à mobilité réduite. Et on va nous faire voter, lors du prochain Conseil Municipal, une demande de délai pour rendre enfin la ville accessible.

Et pour revenir à la loi, je tiens à dire que je souhaiterais que l'on rappelle que dans cette ville il y a aussi des personnes à mobilité réduite et qu'elles ont aussi le droit de pouvoir sortir de chez elles sans danger. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE.

Monsieur AIRAUDO.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, juste une précision, Mme PONCET-RAMADE. Il n'y a pas longtemps Europe Ecologie les Verts était associé au Gouvernement Socialiste, mais c'est le Gouvernement Socialiste qui a encore voté un report de l'application de la loi sur l'accessibilité aux bâtiments publics, donc c'est un faux procès fait à la Ville de Marseille !
(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Je crois quand même que la Ville de Marseille est classée 83^{ème} sur 96 parmi les grandes villes, donc il n'y a pas de quoi être fier. Je vous invite à consulter, dans la 2^{ème} quinzaine de septembre, lorsqu'il sera diffusé, le dépliant (...) et de Noël sur lequel il sera annoncé une collecte et une journée à la Mairie de Secteur en direction du Téléthon, et les agents de la Mairie de Secteur les élus, vos familles, vos amis, si vous n'avez que faire de certains jouets en bon état, eh bien, nous les récupérerons ici en Mairie de Secteur pour les mettre en vente à l'occasion d'une manifestation, à des prix quasiment dérisoires, et évidemment la somme récoltée ira au Téléthon. Je vous invite donc à être vigilants et à participer à cette opération.

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28075-DGUP - 15-81 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27988-DASS - 15-82 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3^e répartition 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame AGIUS, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration. Il s'agit de la troisième répartition 2015. Sur un montant global de 27 447 euros, il est proposé d'attribuer à l'association Ambition Cité, située 61, rue Alphonse Daudet, dans le 13^{ème} arrondissement, une aide financière de 5 000 euros. Cette association intervient dans la lutte contre l'échec scolaire dans le quartier de Malpassé, plus précisément à l'école privée Hosanna. Il s'agit d'une école primaire associative non professionnelle. Notre Conseil avait approuvé à l'unanimité l'attribution d'une première subvention d'un même montant en juin 2015.

Monsieur le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme AGIUS. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Sénateur Maire, vous avez tout à l'heure entrouvert le débat sur la situation politique que l'on rencontre quand on vit en France. Je profite de ce rapport sur des subventions à des associations de lutte contre l'exclusion pour vous indiquer que, comme vous le savez, l'histoire de Marseille est étroitement liée à l'immigration. Je ne vais pas refaire l'histoire, mais il y a eu des étapes successives d'immigration, d'Italiens fuyant le fascisme, d'Espagnols fuyant le fascisme, d'Arméniens fuyant le génocide, de populations magrébines participant à la construction du pays, de Comoriens...

Monsieur MAURY.- Les Pieds Noirs échappant aux couteaux des égorgeurs du FLN, vous les oubliez ?

Monsieur MARI.- Vous ne m'avez pas laissé terminer mon énumération. Effectivement, les Pieds Noirs qui sont venus avec leur valise..., mais je sais comment ils ont été accueillis à Marseille aussi...
(*Réflexions simultanées*)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je souhaite continuer, je ferai court, si M. MAURY me laisse parler.

Donc vous avez vu ces images terribles que l'on voit à la télévision, de populations, de femmes, d'enfants, de jeunes, de vieillards, fuyant la guerre, fuyant des situations catastrophiques. Donc le Président de la République a annoncé que la France prendra sa part dans cette tragédie qu'est en train de vivre le continent africain, avec l'accueil de 24 000 réfugiés en deux ans. A l'échelle de notre ville, Monsieur le Maire, on a fait le calcul, cela ne représente que 310 personnes, donc environ 50 familles par an.

Monsieur le Maire, ce que je souhaiterais vous dire, c'est que l'on essaie de solliciter, au titre du groupe Socialiste qui m'a demandé de saisir le Maire de Marseille, et j'espère que vous irez dans notre sens, de demander au Maire de Marseille de favoriser l'accueil de 50 familles de réfugiés à Marseille, et que chaque secteur bien sûr prenne sa part en rapport à la quantité, et de mettre en place des mesures de recensement, des mesures de logement, de logistique pour accueillir ces familles.

Je suis sûr, Monsieur le Sénateur Maire, que vous irez dans ce sens et que vous approuverez la proposition que je ferai lundi au Conseil Municipal au Maire de Marseille. Merci pour votre attention.

Monsieur JOHSUA.- Si je peux me permettre de revenir sur le commentaire de tout à l'heure. Dans la liste des associations qui sont subventionnées, si je comprends positivement ce rapport, vous constaterez qu'il y a beaucoup d'associations religieuses qui sont à l'intérieur. Je ne sais pas quelles ont été leurs positions sur les questions dont nous débattions tout à l'heure, Monsieur le Maire..., mais c'est encore une fois pour préciser que, bien sûr nous allons voter "pour", mais que la question qui est posée à ce propos est le fait de savoir pourquoi il faut qu'il y ait des associations qui s'occupent de ces questions. Alors, dans ce pays il y a un problème qui est dû à la question du chômage et aux politiques qui ont été conduites. J'espère que dans quelque temps, dans quelques années, on n'aura plus à subventionner des associations qui s'occupent de cela. Heureusement qu'elles le font ! Mais j'espère qu'on n'aura plus à le faire. Pour l'instant, il faut faire en sorte de compenser les politiques négatives qui ont été conduites depuis maintenant une trentaine d'années avec la politique libérale que vous connaissez.

Deuxième commentaire sur la question des réfugiés que vous avez abordée et on ne sait pas en quoi cela a à voir là, mais très certainement parce qu'il y a une question d'intégration, il est écrit "lutte contre l'exclusion et intégration, parce qu'on ne sait jamais à l'avance quel va être le vote du Front National. Donc je ne sais pas, mais si vous votez "pour", vous allez voter non seulement pour l'aide en question du chômage, mais aussi pour l'intégration. Cela dit bien ce que cela veut dire : un certain nombre d'étrangers qui sont venus dans ce pays, nous allons les recevoir correctement et on va faire en sorte qu'ils puissent trouver leur place dans le pays et dans la ville. Et alors, la démagogie que vous avez déversée aujourd'hui et aussi dans le week-end précédent sur le fait que la France ne peut plus accueillir. Mais enfin, regardez le pourcentage ! Ce que M. MARI vient de vous indiquer, Monsieur le Maire, ce sont des pourcentages absolument dérisoires ! Ce que je vous dis là, en fait de polariser cette question-là, a un seul but, c'est d'effrayer les gens ! Vous dites : "il va y en avoir des millions, pas seulement les 24 000". Les 24 000, il est vrai que, nous, on sur considère que c'est déjà trop peu. Donc c'est bien ce que vous avez dit devant tout le monde : "cela ne s'arrêtera pas". Mais ceci, tout le monde sait que cela ne s'arrêtera pas ! Evidemment ! Et alors ? Mesurons la quantité que cela représente par rapport à notre pays, par rapport à l'Europe et par rapport à ce que nous avons déjà fait dans le passé, parce que les arguments qui sont développés là ont été développés déjà en d'autres occasions. Vous dites qu'il ne faut pas remonter à 70 ans en arrière, nous ne remontons pas à 70 ans, mais à chaque fois que le problème se pose, il y en a beaucoup qui disent : "on ne pourra pas y arriver !" On y est toujours arrivé ! Et au bénéfice de l'ensemble de nos populations ! Ce n'est pas pour revenir de très loin dans le passé, Monsieur le Maire, mais il y a un certain nombre de personnalités politiques dans ce pays dont les parents eux-mêmes ont été confrontés à la même chose ! Eh bien, je dis : heureusement que la France à ce moment-là, a eu la position de dire : on prend, on intègre et on fait en sorte que les gens puissent vivre en solidarité !

(*Applaudissements dans les rangs de la Gauche*)

Madame PONCET-RAMADE.- Puisque l'on aborde le sujet de l'accueil des réfugiés, je voudrais rappeler un oubli qu'a fait mon camarade Stéphane MARI, c'est le problème qui s'est passé au moment de la guerre en Grèce en 1830, l'accueil des réfugiés grecs à Marseille. Et je voudrais dire combien ils ont apporté à notre ville, et il existe une plaque mise dans le cimetière Saint-Pierre dans le carré grec, où il est écrit : "Marseille reconnaissante aux Grecs". Ils ont développé la ville, développé le port, développé l'industrie, et on rend hommage à toutes les familles qui ont développé la ville, à toutes ces familles grecques qui ont apporté à Marseille un nouveau savoir-faire, un nouveau savoir-vivre, une ouverture vers l'extérieur. Et chaque fois que l'on accueille des réfugiés ou des immigrés, on agrandit le cœur, le commerce de la ville, d'une (nouvelle richesse). Merci.

Monsieur RAVIER.- Ce rappel de l'immigration grecque, c'est beau comme l'Antique. 50 familles, c'est ce que vous avez calculé, vous qui êtes un homme de mathématiques, "dis-moi qui tu fréquentes je te dirai qui tu es", vous êtes un homme de mathématiques et vous pianotez sur votre calculatrice de façon très cartésienne et sans regarder la réalité au quotidien de ce que nos compatriotes subissent.

M. MARI, vous qui faites de la politique avec votre cœur en bandoulière, vous ou M. JOHSUA, Mme PONCET-RAMADE et toutes celles et ceux qui depuis quelques semaines mitraillent les Français de bons sentiments déguisés, d'oukases en réalité, en leur imposant d'accueillir, car on ne me fera pas avaler que ce sera pas 24 000 personnes, ce sont des dizaines et des centaines de milliers qui viennent et qui continueront à venir lorsque nous leur aurons envoyé le signal qu'ici on accepte tout le monde. Ce sont 800 000 personnes que l'Allemagne s'appête à accueillir ; une fois régularisées, elles pourront se rendre partout dans l'Union, partout y compris en France. Alors, vous me parlez pour l'instant de seulement 50 familles. M. MARI, combien je vous en mets ? Combien en logerez-vous chez vous ? Combien vous en prenez, M. MARI ?

M. MARI.- J'habite dans un petit appartement.

Monsieur RAVIER.- Ah ! Vous avez un petit appartement.
(Applaudissements dans les rangs du groupe FN)

Monsieur RAVIER.- Vous avez la chance d'avoir un petit appartement, il y a plus de 800 familles qui m'en demandent un dans le 7^{ème} secteur, vous le savez ! Nous avons trouvé dans les ordinateurs que vous n'avez pas vidés –il en restait quelques-uns– les demandes de ces centaines de familles qui justement ne sont pas logées ou mal logées ou très mal logées, hébergeant chez elles, malgré elles, des rats, etc. Et ces jeunes couples, M. JOHSUA, qui voudraient démarrer dans la vie avec ne serait-ce qu'un toit, à défaut d'avoir un travail et un peu de sécurité, vous m'en prenez combien, M. JOHSUA, vous qui avez mieux qu'un appartement ? Vous en accueillez combien ? Vous en logez, nourrissez, soignez et éduquez combien ?

Parce que les Marseillaises et les Marseillais, en particulier du 7^{ème} secteur, et les Français en général ont démontré, c'est vrai, qu'ils étaient les plus généreux et les plus tolérants du monde ! Nous avons accueilli depuis au moins trente ans dans ce pays entre 3 et 400 000 personnes, alors que nous cumulons les difficultés. Nous avons déjà 8 millions de pauvres dans ce pays, nous avons plus de 5 millions de chômeurs, une crise du logement sans précédent, 30 000 demandes de logement en souffrance sur la ville. Et vous arrivez, vous parlez de vos bons sentiments et de votre idéologie "Droits de l'Homme". Les Droits de l'Homme ont fait de ce pays le pays des droits de l'autre, toujours l'autre et encore l'autre ! Et les Français, eux, payent et ils attendent !

Eh bien, moi, j'en ai assez de cette situation, même si nous sommes dans un lieu laïc, je dirai que charité bien ordonnée commence par soi-même. Et c'est à celles et ceux qui payent à être servis les premiers ! Et ceux qui payent, M. MARI, ce sont les Français !

Alors vous rappelez des valeurs de vagues d'immigrations européennes, européennes, de gens qui se sont parfaitement non seulement intégrés, mais assimilés, qui se sont fondus dans le creuset républicain, le modèle français, le modèle républicain, et qui sont devenus Français au bout de la 1^{ère} génération, qui ont porté les couleurs françaises, qui ont parlé français, qui ont adopté nos mœurs, nos coutumes et nos traditions. Il ne s'agit plus du tout de la même chose aujourd'hui !

Alors, les vagues migratoires que nous subissons depuis quelques années, dans un pays, encore une fois, qui souffre, qui souffre de tous les maux, eh bien, il n'a plus les moyens économiques et sociaux, et même, disons-le, identitaires, car nous faisons face aujourd'hui à un phénomène qui s'apparente dans certains quartiers, voire dans certaines villes, à un phénomène de conquête, à l'installation de nouvelles traditions, de nouvelles mœurs, d'un culte, pour certains, qui se radicalise. Marseille est devenue la 2^{ème} place salafiste de France !

Et nous laissons entrer dans ce pays des dizaines et des centaines de milliers de ce que l'on est obligé d'appeler aujourd'hui des réfugiés, mais qui ne sont que des clandestins. Et il y a combien de Mohammed Merah dans ce groupe-là ? Combien de frères Kouachi ? Combien de Coulibaly parmi ces individus ?

Alors je vous mets en garde, M. MARI, sur les conséquences de cette folie. Vous êtes tous pris d'une folie collective, cela va jusqu'au Vatican, encore que là il s'agit d'un message de religion que l'on peut comprendre. Mais il y a les réalités, ce sont les politiques laïques qui devraient prendre en compte les réalités, quoi qu'en pense M. JOHSUA, qui est à l'abri dans sa maison individuelle qu'il n'a pas à partager avec qui que ce soit et qui veut infliger aux Français un nouveau partage, un nouveau poids.

Eh bien, moi, je vous mets en garde sur les conséquences, que nous subissons déjà aujourd'hui, je vous l'ai dit. Revenez sur terre ! Revenez sur terre !

Les Européens qui sont venus dans notre pays se sont parfaitement assimilés. J'en suis, je suis le fils de l'une d'entre elles. Et ces Pieds Noirs dont vous avez parlé, pour qui M. Gaston DEFFERRE souhaitait qu'ils aillent s'intégrer ailleurs, il voulait les jeter à la mer ! Vous l'avez oublié cela ? Nous, nous ne l'avons pas oublié ! C'est vrai que les Pieds Noirs, mais pas seulement les Pieds Noirs, les Arméniens, ces Français puisque les Pieds Noirs ce sont des Français, les Harkis, les Harkis que vous avez traités comme des chiens, que vous avez parqués, vous et vos amis de Droite, les Harkis d'abord trahis par De GAULLE et ensuite rejetés par la Gauche, que vous avez parqués dans des camps, on appelle cela des camps !

Et aujourd'hui vous voudriez que nous accueillions les individus qui les avaient chassés, que vous prétendez être des gens qui auraient construit le pays. Mais, M. MARI, intéressez-vous à l'Histoire ! Arrêtez ! Pas à la petite histoire inventée par les manuels du parfait petit Socialiste ! Au lendemain de la 2^{ème} Guerre Mondiale, les étrangers étaient à hauteur de 4 à 6 % en France, ce sont des Français qui ont construit et reconstruit ce pays ! Nous n'avons pas à faire acte de repentance lorsque ce n'est pas nécessaire.

Encore une fois, en conclusion, je suis comme vous malgré les apparences, je suis ému par ce qui se passe, par les photos dont on nous abreuve. Mais on ne fait pas de politique seulement avec de l'émotion, parce que la France est un radeau, Monsieur, c'est le Radeau de la Méduse ! Et si vous faites monter encore sur ce radeau des passagers, nous allons tous couler avec ! Mais je suis rassuré, vous allez en prendre une partie à votre charge ! C'est tout à votre honneur, M. MARI ! Merci.

Monsieur JOSHUA.- Si vous me permettez de répondre, M. RAVIER, ce sera très court. M. RAVIER, quand on ne sait pas, on ne parle pas ! Il y a un appel qui vient d'être lancé demandant aux gens de s'engager personnellement au fait de pouvoir prendre des réfugiés chez eux. J'ai signé ce texte, M. RAVIER ! Alors s'il vous plaît, arrêtez votre démagogie !

Monsieur RAVIER.- Vous avez signé un texte, mais nous vous verrons à l'œuvre, nous jugerons sur pièces ! C'est bien ce que je disais, vous êtes pris dans une folie collective. Mais cette folie, vous n'êtes pas obligés de l'infliger aux Français ! Ils ont déjà beaucoup partagé, beaucoup accueilli ! Ils ont déjà été très généreux ! Je crois qu'à un moment donné il faudrait d'abord penser à eux !

Monsieur MAURY.- Monsieur le Maire, je ne doute pas que, lundi, au Conseil Municipal, sur l'hôtel de la démocratie l'UMPS, ou plutôt maintenant le RPS, vont célébrer de concert la grande messe humanitaire : "laissez venir à nous les petits-enfants" ! Mais par contre, je doute fort que M. GAUDIN reprenne ce qu'il a déclaré lundi, qu'il énonce les propos du Maire de Flaissières et surtout, et surtout, lorsqu'il nous a appelés effectivement à accueillir beaucoup de ces réfugiés, je doute beaucoup qu'il nous précise : "faites-le, nous le ferons, mais à la condition que cela ne gêne pas votre voisinage !" !

Monsieur RAVIER.- Monsieur le Sénateur-Maire de Marseille avait effectivement fait savoir, à l'occasion de la conférence des Présidents, à laquelle a participé M. MAURY, notre Président de groupe, qu'il était –et ça, c'est du Jean-Claude tout craché, c'est un maître !– qu'il était tout à fait favorable à accueillir –comment dit-on, il y a un terme obligatoire– les réfugiés à condition que cela ne gêne pas le voisinage ! On appréciera toute la qualité de la sémantique, et c'est ce qui s'appelle "assurer ses arrières" pour tenter de garder ce qui reste d'électeurs patriotes.

Nous pouvons, je crois, enfin passer au vote. Je rappelle que ce vote est pour l'attribution d'une subvention à une association de solidarité, en l'occurrence "Ambition Cité".

Monsieur MARI.- Et de lutte contre l'exclusion et d'intégration !

Monsieur RAVIER.- C'est cela. Et cette association œuvre dans une école privée non confessionnelle.

LE RAPPORT N° 15-27988-DASS - 15-82 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28070-DGUP - 15-83 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2015 – 2° répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours)

Madame FARKAS, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique. Il s'agit de la seconde répartition 2015. Sur deux montants globaux de 43 000 euros et 81 000 euros, il est proposé d'attribuer aux associations des aides financières dont le détail est précisé dans le rapport. Les avis sont séparés suivant les associations.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme FARKAS. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme à chaque que vous dissociez le vote, on ne prend pas part au vote. Donc, le groupe Républicain ne participera pas au vote.

Monsieur RAVIER.- D'accord. Merci, M. AIRAUDO.

Monsieur JOSHUA.- Peut-on avoir une explication sur le fait que vous dissociez les associations ?

Monsieur RAVIER.- Nous souhaitons que la subvention soit accordée à certaines et pas à d'autres. C'est une question de choix. Je reprendrai votre argumentation, M. JOSHUA, c'est que le Centre Social Saint-Gabriel auquel nous refusons la subvention, symboliquement parce que bien sûr la subvention sera accordée par la majorité lundi en Conseil Municipal, eh bien c'est parce que cette association est sortie de sa neutralité. Elle fait de la politique, en combattant très ouvertement et très directement la Mairie de Secteur. Nous sommes particulièrement et personnellement visés et exclusivement visés. Donc, dans ces conditions, on ne peut pas le soutenir. Mais nous soutenons d'autres Centres Sociaux ! Ce n'est pas parce que c'est un Centre Social, c'est parce que ce Centre Social fait de la politique et combat la Mairie de Secteur dans sa majorité pourtant démocratiquement élue. Alors, dans ces conditions, on ne peut pas soutenir la demande de subventions.

Monsieur JOSHUA.- Monsieur le Maire, nous avons eu cette discussion plusieurs fois. Ce n'est pas la peine de la prolonger inconsidérément, mais je voudrais attirer votre attention sur les argumentations que vous venez d'évoquer à ce propos. Supposez que vous soyez au gouvernement...

Monsieur RAVIER.- ...Je le suppose de plus en plus !

Monsieur JOSHUA.- Très bien ! Mais supposez que la même argumentation se généralise à toutes les associations du pays qui seront contre votre gouvernement, vous allez supprimer ? Le principe républicain ne peut pas être celui que vous utilisez ! Ce n'est pas possible parce qu'à partir du moment où l'on va trancher, non pas sur les fonctions que les gens ont, non pas sur le bilan de l'activité, mais sur le positionnement politique, vous comprenez bien que c'est la guerre civile qui va s'orienter ! C'est obligatoire !

Monsieur le Maire, tout à l'heure, je vous ai donné ma propre argumentation, que vous pouvez ne pas partager. C'est évident que l'UNAF, et pas seulement ici, à l'échelle nationale, a combattu le gouvernement : est-ce que l'on nous demande de lui retirer les subventions pour autant ? Si on commence comme ça, où cela va finir, Monsieur le Maire ? C'est une remise en cause du principe républicain général !

Mais cela dit, je vais vous dire une chose, nous avons déjà dit cela, mais cela ne m'étonne pas particulièrement, parce que quand je reprends la déclaration de Marion MARECHAL LE PEN, qui a fait vraiment scandale..., mais ceci, je laisse de côté, il y a un monde dans ce qu'elle a dit, c'est que la Provence était une terre de résistance face à la terreur révolutionnaire", contre les Marseillais et des Marseillais qui ont donné la Marseillaise au Pays ! La Provence est d'abord une terre de (révolution) et une terre qui assure la République telle qu'ils... Et on ne fait pas la petite politique politicienne... Ce n'est pas souverain du droit des principes !

Monsieur RAVIER.- M. JOSHUA, il ne s'agit pas de critique. Il s'agit quasiment d'interdire l'accès aux élus de la majorité de cette Mairie de Secteur, par exemple, je ne sais plus si c'était ce Centre Social, mais peu importe, à l'espace culturel de la Busserine, que

nous soutenons à grands coups de dizaines de milliers d'euros, eh bien, ils ont interdit l'accès à deux représentants de cette majorité, Mme LELOUIS et M. HERZALLAH, je crois, M. GIORGI, ils leur ont interdit l'accès à un lieu public, en tout cas financé par l'argent public, à des élus !

Donc on reconnaît bien là la terreur des révolutionnaires ! Si nous étions en 1789, nous aurions déjà fini sur l'échafaud ! Nous savons quelles sont vos conceptions de la République : tous ceux qui ne sont pas d'accord avec vous passent à la trappe ou passent sur l'échafaud ou au goulag !

Eh bien, écoutez, dans ces conditions, les attaques ne sont pas seulement symboliques, elles sont suivies des faits ! Et encore, c'est parce qu'ils ne peuvent appliquer que ce genre de méthode. Mais je ne leur fais pas de procès d'intention, leur attitude est déjà largement condamnable ! Alors voilà, pas de subvention à notre niveau.

Je mets ce rapport aux voix.

Madame CORDIER.- Et sur les autres associations, on peut avoir des explications ?

Monsieur RAVIER.- Nous ne trouvons pas leur action pertinente. Je vais reprendre la remarque de M. JOSHUA : est-ce que l'on peut ne pas être d'accord ? Lorsque l'on n'est pas d'accord avec vous, vous nous regardez comme des extra-terrestres ! Vous souffrez que nous ne soyons pas d'accord ! J'ai l'impression qu'à chaque fois vous allez nous faire un malaise ! Nous ne sommes pas d'accord, voilà !

Madame CORDIER.- (*Difficilement audible*) Je ne fais pas de malaise ! Mais pour la prévention et la santé, et surtout sur une population à risque...

Monsieur RAVIER.- Une action de santé sur une population qui n'est pas à risque, cela n'aurait aucune pertinence.

Madame CORDIER.- Vous (bafouez) les Marseillais !

Monsieur RAVIER.- Mais au vu de leurs résultats, au vu de ce qui se passe, je trouve que leur action n'est pas pertinente, ce qui ne me conduit pas à tout supprimer. Notre Mairie de Secteur, avec son personnel administratif, est à la pointe de ce combat et de l'action pour la santé publique. Et nous mettrons en place l'année prochaine un forum dans ce domaine de la santé, car nous sommes très soucieux de la santé de nos concitoyens, mais pas exprimés de cette façon-là, nous pensons que ce n'est pas la bonne méthode. Si vous le permettez, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 15-28070-DGUP - 15-83 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche ne participant pas au vote.)

RAPPORT N° 15-28031-SPU - 15-84 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Convention tripartite n°2 de remise d'ouvrages et convention tripartite n°2 de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la Société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Echangeur des Arnavaux - Secteur Mérimée-Raimu - Echangeur Saint-Jérôme - Echangeur de Frais Vallon - Secteur de la Fourragère. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Rapport retiré de l'ODJ du Conseil Municipal

RAPPORT N° 15-28025-DAH – 15-85 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT –Programme de Renouveau Urbain du Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - 13^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention passée avec l'ANRU. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant local n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé entre l'ANRU, la société Amétis PACA et la Ville de Marseille. L'objectif de cet avenant concerne le changement de maîtrise d'ouvrage sur une opération d'habitat privé, sachant que le projet immobilier définitif devra être réalisé en collaboration avec la SOLEAM et, par la suite, approuvé par la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, j'ai bien entendu votre intervenant sur ce rapport, puisqu'il s'agit simplement d'un changement de maître d'ouvrage, d'un maître d'ouvrage qui a fait ses preuves puisque nous avons déjà tous vu les réalisations de la maîtrise sur le Vallon de Malpassé, qui apporte satisfaction à l'ensemble des usagers du secteur.

Mais je vais profiter de ce rapport, Monsieur le Maire. Vous savez que, comme vous, je n'aime pas la rumeur quand elle se propage, et donc je vous pose cette question directement en Conseil d'Arrondissements, ainsi vous pourrez peut-être couper court à la rumeur. A proximité du vallon de Malpassé, à côté du projet ANRU il y a un équipement géré par la Mairie de Secteur, l'équipement de Font Obscure, qui a défrayé un petit peu la chronique cet été. Dans la torpeur de l'été, nous avons été tous sous le choc de voir ces images de dégradations qui ont eu lieu dans cet équipement. Et donc, Monsieur le Maire, je voudrais savoir si vous avez des nouvelles de

l'enquête en cours. Est-ce que l'on a trouvé les coupables ? Parce que la rumeur, vous avez tous entendu parler du militant Front National qui brûlait les voitures, Adrien DESPORT, en Seine et Marne, rien à voir avec Mme DESPORTES, je le précise. Et donc je voudrais simplement savoir, parce que la rumeur dit que des militants Front National auraient pu casser des bouteilles, qu'il y aurait eu une mise en scène. Donc, est-ce que vous avez eu des nouvelles de l'enquête en cours ? Est-ce que l'on a retrouvé les voyous qui ont fait ces dégradations, Monsieur le Maire ? Est-ce que vous pouvez nous en dire quelques mots ?

Et je voudrais savoir si je dis Monsieur le Sénateur-Maire ou Monsieur le Sénateur-Maire Directeur des Ressources Humaines, parce qu'il semblerait que vous ayez pris cette Délégation à votre Administration il y a quelques jours. Vous voyez que je suis un petit peu informé, même si je ne viens pas souvent dans cette Mairie de Secteur. Il semblerait que l'organigramme est devenu un râteau : le Maire et tout le monde en dessous ! Donc si vous pouvez faire profiter notre assemblée, ainsi vous couperez court à la rumeur !

Monsieur RAVIER.- Ce que je peux vous dire, M. MARI : les centaines de milliers de clandestins qui déferlent sur l'Europe ne sont pas des militants Front National déguisés !

Quant à ce qui s'est passé en Seine et Marne, ce militant, si la Police a pu l'arrêter, c'est parce que c'est le Front National qui l'a dénoncé ! Nous ne nous encombrons pas de brebis galeuses. Voilà, les choses sont claires !

Quant à ce qui s'est passé et repassé encore au centre de Front Obscure, effectivement il y a des intrusions, des menaces, je suis même allé un samedi soir sur les lieux parce que le gardien, une fois de plus, en présence de la Police, je dis bien "en présence de la Police", subissait un caillassage, des jets de pierres et de bouteilles. Des individus, semble-t-il, parce que moi je ne suis pas comme vous, je ne tire pas de conclusion hâtive, des individus semble-t-il de la cité qui n'admettaient pas de ne pas pouvoir se baigner dans cette piscine. On a beau leur expliquer que cette piscine, ce n'est pas la piscine du Maire, ce n'est pas la piscine de Marion MARECHAL LE PEN, c'est la piscine des gamins du Secteur que nous accueillons l'été, des milliers de jeunes gens. Eh bien, il y a des jeunes plus âgés, qui ont pourtant fréquenté la piscine quand ils étaient enfants, qui veulent se l'approprier, se l'accaparer. Et lorsque l'on essaie de leur expliquer, en faisant preuve de pédagogie, que ce n'est pas possible, ils ne le comprennent pas. Et nous sommes par conséquent obligés de faire appel aux forces de l'ordre. Et là, cela se passe mal parce qu'ils ne l'admettent pas non plus. Et ce sont des dégradations, des agressions.

Je vous avoue que je commence à être las de cette situation et que je ne vais pas exposer plus que de raison le personnel, les agents de la Mairie de Secteur, à des voyous, à des crapules qui chaque année sont de plus en plus violentes : tentatives d'incendie, de mettre le feu aux arbustes. Et je ne vous dirai pas ce qu'ils laissent au fond de l'eau ! Ils s'y baignent quand même après avoir laissé une partie d'eux-mêmes. Donc nous avons affaire à de tristes sires pour lesquels, manifestement, la greffe sans doute n'a pas pris.

Et je vous garantis que l'agent et le personnel font preuve de patience. Nous avons de nombreuses fois tenté d'expliquer, mais lorsque l'on a affaire à des masques, eh bien on a affaire à des masques ! Alors il y a l'appel à la Police et là, cela dégénère. Les personnes qui disent que, on nous parle du Front National, mais en tout cas ce ne sont pas nos méthodes.

Et je tiens quand même à dire que ces dégradations, ces menaces, ces intrusions ne datent pas du 30 mars 2014 ! Cela se produisait déjà auparavant, mais mon prédécesseur à ce poste ne tenait pas à ce que cela se sache ou alors, et là vraiment j'imagine, c'est une supposition, peut-être acceptait-il que n'importe qui se baigne à n'importe quelle heure. Peut-être ! Mais moi, j'applique le règlement intérieur pour que la piscine, le lendemain, soit propre, dans les conditions sanitaires requises, pour que les enfants puissent s'y baigner. C'est bien cela l'intérêt !

Donc, nous verrons. L'enquête n'a pas encore abouti, si elle aboutit un jour, nous saurons alors à qui nous avons affaire. Nous les retrouverons sûrement l'année prochaine se baignant dans l'eau de la piscine !

C'est aussi un problème de sécurité parce que s'ils se noient, s'il y a un accident, ce sera de ma faute ! Donc, vous comprenez bien que je ne vais pas laisser faire n'importe quoi à n'importe quelle heure !

Monsieur MARI.- Vous pourrez installer une caméra !

Monsieur RAVIER.- Et pourquoi pas ! Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28025-DAH - 15-85 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-28038-DSFP – 15-86 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 13^e arrondissement - Les Mourets - Montée Milou - Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Massif de l'Etoile - Echange foncier et constitution de servitude de passage au profit de Monsieur MAESTRACCI Jean-Baptiste - Constitution d'une servitude de passage complémentaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Bonjour à tous ! Ce rapport a pour objet l'approbation de l'échange foncier et de la constitution de servitude de passage complémentaire au profit de M. MAESTRACCI Jean-Baptiste. En effet, le Conseil Municipal a approuvé, le 25 mars 2013, l'échange foncier devant intervenir entre la Ville et M. Jean-Baptiste MAESTRACCI de deux parcelles d'une superficie respective de 65 m², sises montée Milou, dans le 3^{ème} arrondissement, ainsi que la constitution d'une servitude de passage voirie d'une emprise totale d'environ 125 m² en vue de la régularisation de l'extension de la piste DFCI.

Sur une portion de la piste appartenant à l'Association Syndicale du Lotissement les Mourets 2, M. MAESTRACCI bénéficiait d'une autorisation de passage. En vue de l'aménagement de la piste DFCI, la Ville a acquis, par acte notarié en date du 20 mai 2015, une parcelle de terrain d'une superficie de 79 m² auprès de l'Association Syndicale du Lotissement les Mourets 2. Il convient donc de régulariser la situation auprès de M. MAESTRACCI en lui accordant une servitude de passage complémentaire d'une emprise

d'environ 37 m_, afin que ce dernier dispose d'une servitude continue. Ainsi, ce dernier bénéficiera d'une servitude de passage totale d'environ 162 m_ sur la piste DFCl.

Par ailleurs, la Ville cédera à M. MAESTRACCI une parcelle de 3 m_ sur la même parcelle cadastrée les Mourets B, constituant une enclave du terrain de la Ville dans la propriété de ce dernier. La constitution de la servitude de passage complémentaire ainsi que la cession s'effectuant dans le cadre de l'échange foncier lié à la régularisation de l'extension de la piste DFCl interviendront à titre gratuit. Sur ces bases, un avenant au protocole foncier du 17 juin 2013 a été établi avec M. Jean-Baptiste MAESTRACCI, annexé au présent rapport, qu'il nous est proposé d'approuver.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix et je m'excuse de la longueur de ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Mais qui s'excuse s'accuse et vous n'êtes accusée de rien ! Vous êtes très impliquée dans votre travail, ce dont nous vous remercions ! Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? (*Aucune intervention*) Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28038-DSFP - 15-86 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-28020-DAH – 15-87 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Avenants aux conventions financières entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre des Programmes de Renouvellement Urbain (PRU) de Saint-Paul – 13^e arrondissement – Saint-Joseph – 14^e arrondissement - Les Créneaux - 15^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de trois avenants, dont deux qui concernent les PRU de notre secteur, aux conventions financières entre la Ville de Marseille et le GIP MRU sur les secteurs Saint-Paul, Saint-Joseph et les Créneaux. Ces avenants vont permettre la corrélation entre les engagements comptables et les opérations physiques de ces projets, avec la prorogation au 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Aucune intervention*)

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28020-DAH - 15-87 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 15-28036-DSFP - 15-88 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – Principe de planification du renouvellement urbain de la façade maritime Nord de Saint-Mauront à la Viste - Demande de renouvellement et d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime Nord. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne le renouvellement et l'extension du périmètre de la Zone d'Aménagement Différé sur la façade maritime Nord et notamment pour le 14^{ème} arrondissement, le secteur Moretti au Canet. La Zone d'Aménagement Différé est une procédure qui permet à la Collectivité d'utiliser le droit urbain de préemption afin de s'assurer de la maîtrise foncière des terrains où il est prévu à terme une opération d'aménagement. Le droit urbain de préemption lié à la ZAD devrait être exercé pendant six ans renouvelables. C'est un outil qui permet de s'opposer à la spéculation foncière et de prévenir une hausse des prix dans les zones exposées. Plus concrètement, son application sur le secteur de Charles Moretti, Le Canet faisant partie du périmètre de l'extension d'Euromed, doit avoir comme effet à terme de mieux maîtriser les opérations d'aménagement prévues à cet effet.

Enfin, on peut aussi observer que grâce à un autre dispositif, celui de la Zone Franche Urbaine, dispositif ayant aujourd'hui été vidé de sa substance, une grande partie du boulevard Charles Moretti a déjà fait l'objet d'une réhabilitation de friches industrielles ou de créations d'établissements d'activités économiques, dont notamment la Station Alexandre ou la (...) au Canet.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Monsieur RAVIER.- Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28036-DSFP - 15-88 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

ADDITIF N°1, reçu le vendredi 4/09/2015 - Rapports distribués en séance

RAPPORT N° 15-28072-DAC - 15-89 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement à l'aide à l'action 2015 aux associations culturelles - 4^e répartition 2015 - Approbation d'un avenant n°1 conclu entre la ville de Marseille et l'association Œuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert Provence. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à l'aide à l'action 2015 aux associations culturelles, il s'agit de la quatrième répartition pour 2015, et l'approbation d'un avenant n°1 conclu entre la Ville de Marseille et l'Association Œuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert Provence. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-28072-DAC - 15-89 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-27976-DVSEJ - 15-90 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet la modification du calendrier des inscriptions scolaires, ainsi que l'approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la ville et au traitement de demandes de dérogation au périmètre scolaire.

Depuis quelque temps, la Mairie Centrale a la charge des inscriptions scolaires et nous ne pouvons pas dire que ce soit une réussite. En effet, nous avons pu constater les différents dysfonctionnements qu'il y a eus cette année encore pour les inscriptions. Ce sont des heures d'attente qu'ont connues les familles marseillaises à la rue Fauchier notamment, afin d'obtenir des informations concernant l'affectation de leurs enfants. Il était important et nécessaire de modifier le règlement afin d'éviter certaines contraintes aux familles déjà ennuyées avec les TAP et les garderies. Voici les modifications apportées au règlement.

Il s'agit notamment d'avancer au 1^{er} novembre, au lieu du 1^{er} janvier, la date d'ouverture du recensement des nouveaux élèves afin de permettre leur affectation dans une école plus rapidement.

Il s'agit aussi de supprimer l'obligation faite aux familles de justifier, au moment du recensement, la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires, sachant que ces documents sont déjà demandés par les Directeurs?

Il s'agit également de rajouter les motifs "handicap de l'enfant" et "raison médicale de l'enfant" aux critères d'affectation prioritaire des élèves.

Il s'agit enfin de substituer le motif "continuité du cursus scolaire" à la place de "domicile en limite de secteur", ceci permettant d'éviter, comme cela a déjà été le cas, à des parents ayant obtenu une dérogation pour la maternelle de se la voir refuser pour l'école élémentaire.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Des interventions ?

Madame HONDE-AMIAR.- On votera pour ce rapport, mais quand même cela m'embête un peu que l'on rajoute le motif "handicap de l'enfant" sur le dossier d'inscription. Je rappelle quand même que la loi sur le Handicap du 11 février 2005 dit que chaque enfant en situation de handicap doit aller dans l'école de son quartier. Il est donc quand même regrettable qu'à la Ville de Marseille, on soit obligé de rajouter cela pour que l'enfant ait accès à l'école, sachant que tous les enfants handicapés doivent aller à l'école du quartier où ils sont, donc je ne comprends pas pourquoi il était nécessaire de rajouter ce motif. Voilà, c'est tout ce que j'avais dire !

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme HONDE-AMIAR.

Madame MASSE.- Je voudrais souligner une nouvelle fois, dans ce règlement, premièrement sur l'article 11 du chapitre 3, pourtant on avait essayé de bien commencer sur l'apprentissage des enfants dès deux ans à l'école, et on se retrouve avec cet article 11 où il est indiqué : "...les enfants de deux ans, sauf s'il reste des places". Et Monsieur le Maire, je l'avoue, je vais encore expliquer l'organisation, les bâtiments qui se construisent, les nouvelles familles qui arrivent, et le fait que les classes...

Monsieur RAVIER.- ...A Château-Gombert, notamment.

Madame MASSE.- Notamment à Château-Gombert, mais il y a aussi plusieurs autres écoles. Donc le départ avait été bien pris et il avait été accepté, en Conseil Municipal encore, l'engagement du Maire de Marseille et de son Adjointe pour l'accueil des enfants de deux ans, et je vois que l'on fait du sur-place, on a encore beaucoup de retard, et tout ceci au détriment des familles de Marseille et de nos arrondissements, et c'est fort préjudiciable pour elles. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE. S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-27976-DVSEJ - 15-90 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 15-26973-DVSEJ - 15-91 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Tarifs 2015 /2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation des tarifs 2015-2016 des activités du Service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte.

Premièrement, il est proposé de supprimer les tarifs des séjours de vacances, car c'est une activité qui n'est plus proposée par le Service de la Jeunesse. Deuxièmement, il est proposé d'actualiser les tarifs du Musée de la Moto, de l'ENJEU et des classes découvertes. Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers : il s'agit d'une augmentation de 15 centimes. Et troisièmement, s'agissant du Musée de la Moto, il est également proposé de prévoir des gratuités supplémentaires au profit des chômeurs, des associations œuvrant pour l'insertion sociale et des adhérents de l'association Culture du Cœur.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 15-26973-DVSEJ - 15-91 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

ADDITIF N°2, reçu le mardi 8/09/2015 - Rapport distribué en séance

RAPPORT N° 15-27967-DVSEJ -15-92 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 5 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies.

Comme il est souvent de coutume, ce rapport nous est transmis deux jours seulement avant la tenue de notre Conseil d'Arrondissements et 7 jours avant le Conseil Municipal, ce qui réduit le temps d'étude à peau de chagrin ! Si le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a auto-approuvé par délibération un règlement fixant les dispositions générales concernant l'ensemble des accueils périscolaires, notre Conseil avait, à la majorité des votants, rejeté ce rapport en votant "contre" du fait de l'augmentation de certains tarifs, de l'absence d'information sur le type d'activités proposées, de la non-gratuité pérenne des TAP pour les années à venir, du tarif élevé des garderies du matin et du soir, et de l'affectation d'un enfant à la garderie à condition que les deux parents travaillent.

L'annexe au présent rapport stipule qu'un effectif de 5 enfants ou plus est requis pour ouvrir une garderie. Mais, à ce jour, certaines écoles, pourtant avec plus de 5 enfants inscrits, n'ont toujours pas de garderie mise en place : trop de contraintes administratives sûrement !

Nous pouvons également nous rendre compte que les conditions d'accueil des enfants aux garderies ont été modifiées. En effet, il était au départ question dans ce règlement d'accepter uniquement les enfants dont les parents travaillent. Aujourd'hui, les parents en formation, en recherche d'emploi, en situation de maladie grave impliquant des contraintes d'horaires, seront également acceptés. Avec ce rapport, bien que certaines modifications aient été apportées, rien ne confirme que nos enfants auront des activités dignes de ce nom les mardis et jeudis après-midi. Après un an d'expérimentation, la Ville de Marseille n'a pas réussi son pari ! Comme vous le savez sans doute, même les quartiers Sud n'ont pas été épargnés. Une vingtaine d'écoles n'ont pas eu les TAP cette semaine, une association s'étant retirée. Le taux d'encadrement est à nouveau dans certaines écoles pas encore respecté. Les inscriptions aux TAP et aux garderies sont parfois faites en dépit du bon sens. Par exemple, ce matin, devant une école, une famille qui travaille, avec deux enfants s'est retrouvée devant l'école avec seulement un des deux enfants inscrit aux TAP cet après-midi. La réponse donnée par l'association est : "trouvez quelqu'un pour récupérer vos enfants." Et "s'il n'est pas sur la liste, c'est peut-être qu'il n'y avait pas assez d'animateurs." Cela n'est pas acceptable et nous nous devons de poursuivre l'argumentation que nous avons adoptée en juin dernier.

Nous voterons contre ce rapport.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- On se demande comment on peut jouer de cette manière avec l'avenir de nos jeunes élèves. C'est un scandale ! C'était un scandale déjà l'année dernière, mais on ne prend pas le chemin pour en sortir, c'est une évidence. De plus, on peut ajouter une sorte de crise à rebondissements. Nous avons voté juste avant une délibération sur les tarifs de telle ou telle activité, qui n'ont rien à voir avec l'école. Mais il s'avère en plus que, la plupart du temps, les activités auxquelles il est difficile d'avoir accès à l'école aux temps périscolaires sont plus chères que les mêmes activités en centre aéré. C'est pour dire que rien ne va de cette façon de faire. Rien ne va depuis l'an dernier et cela continue encore cette année, le prix à payer par nos enfants commence à devenir absolument intolérable.

Bien sûr que nous allons voter contre ! Mais on se demande ce qu'il faudrait faire, l'année dernière les parents ont manifesté et finalement ils n'ont rien eu ! Et là on recommence en nous disant : "oui, ça y est, on va avoir un certain nombre de choses", mais rien ne va ! Alors, ils ont reculé un tout petit peu sur des formulations sur les deux parents qui étaient chômeurs, mais il reste le fondamental de l'affaire : est-ce que, oui ou non, c'est un droit ?

Par exemple, le fait d'aller à l'école gratuite et laïque, dans notre pays l'école publique est un droit ! On ne demande pas aux parents s'ils travaillent ou pas ! Et pour les activités périscolaires, c'est pareil ! Est-ce que c'est intégré à l'Education Nationale comme activités supplémentaires, c'est un problème ? Est-ce que ça l'est ou est-ce que ça ne l'est pas ? Si cela ne l'est pas, c'est vraiment un problème de rupture dans le fonctionnement général de l'école et de la République ! Si ça l'est, cela doit être égalitaire, sans condition, et même gratuit !

Alors on ne va pas revenir sur la gratuité parce qu'on a perdu cette bataille, mais maintenant cela devient complètement délirant, c'est inégalitaire, cela dépend des enfants, cela dépend des écoles, cela dépend des activités, sans que... de la nature du règlement en question sur lequel, c'est vrai, on ne peut pas en juger puisque cela commence à... de ce qui va réellement être appliqué ! Donc, si on pouvait voter deux fois contre, je voterais deux fois "contre" ! Mais, une fois suffira, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. JOHSUA.

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, nous voterons "pour" ce rapport, car nous sommes contents que le Maire de Marseille nous ait entendus lors du dernier Conseil Municipal du mois de juin, où nous demandions que les inscriptions de ces enfants puissent être étendues aux parents universitaires, en fac, en recherche d'emploi, en maladie. Donc, c'est un pas de plus que nous sommes arrivés à faire faire au Maire de Marseille. Mais maintenant, je reste complètement en accord avec notre collègue sur les inégalités sur Marseille. J'ai un exemple : dans une école, comme nous subissons la plupart du temps dans nos quartiers, lors de l'inscription une gentille jeune fille était là pour prendre les inscriptions et était dans l'incapacité de pouvoir nous dire ce qu'allaient faire les enfants lors de ces TAP, combien de personnes allaient être présentes auprès d'eux pour pouvoir les encadrer, et tout cela aussi avec le plus que nous avons demandé au Maire de Marseille pour les sorties de nos enfants, c'est aussi au programme, et on a voté des subventions auprès d'associations où nous aurions pu emmener les enfants visiter les musées qui sont au plus près de leur école, et de tout cela, il n'y a rien !

Je voudrais tout de même dire, puisque je sais que des remarques ont été faites sur la Commission des Marchés, j'y siége avec deux collègues de notre secteur, et il est vrai que peu d'associations ont répondu. Nous, nous savons pourquoi, elles ne sont toujours pas payées pour l'année dernière, etc., donc beaucoup de problématiques. Mais je voudrais vous dire aussi tout de même qu'à propos d'une association qui est arrivée de Lyon, par exemple, nous nous posons des questions en nous demandant : mais pourquoi nous ne prenons pas des associations de nos quartiers, au moins de Marseille ? C'est qu'en fait, et je m'adresse aussi à tout le monde, sur la Commission d'appel d'offres, il y a des lois, il y a des règles, nous ne pouvons pas privilégier, et c'est peut-être dommageable...

Monsieur RAVIER.- Vous prêchez un convaincu !

Madame MASSE.- ...Mais c'est un problème de loi, je vous parle de la réalité que je connais aussi sur mon secteur et même sur Marseille. Donc ce que je voulais vous dire, c'est qu'à la Commission des Marchés, le travail a été fait. Alors certes, c'est toujours pareil, deux ans de retard plus le dernier wagon du train, puisque c'était fin juillet, et pour certains nous étions vraiment très inquiets puisque nous avons pu, fin juillet, mettre les associations et les actions en état de marche dans les écoles. Mais aujourd'hui, nous voterons ce rapport, sur la reprise de ce rapport puisqu'il avait déjà été proposé en juin dernier, puisque la modification a été apportée, à notre demande et le groupe Socialiste s'en félicite. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme Masse. Effectivement, depuis la rentrée, un certain nombre m'accompagnent, je suis accompagné par les élus de la majorité de ce secteur pour prendre le pouls dans les écoles de notre secteur. Et cela n'a pas été une surprise, il faut bien le reconnaître, d'entendre de la part des parents, de la part des directrices et des directeurs d'école que les TAP sont loin d'être mis en place comme ils le devraient. Alors, que l'année dernière cela se soit passé dans ces conditions, on ne l'accepte pas, mais c'était logique. Quand on essaie de mettre en place les TAP sur 444 écoles en deux mois d'été, cela ne pouvait aboutir qu'à un fiasco ! Mais on aurait pu en tirer les conséquences et travailler, la Mairie Centrale bien sûr puisqu'elle ne nous a toujours rien demandé, qu'elle préfère tout centraliser, elle aurait pu, elle avait tout le temps nécessaire, du moins le pensions-nous, pour que la rentrée 2015-2016 se fasse dans des conditions classiques et normales, que les TAP soient mis en place, que les enfants puissent en profiter.

Eh bien, nous avons entendu aux Martégaux qu'il n'y avait même pas de garderie pendant deux mois. Nous avons entendu à Château-Gombert cette anecdote que racontait Mme D'ANGIO, qui n'est pas une anecdote pour la maman qui a dû quitter son travail dans le 6^{ème} arrondissement pour aller chercher son enfant à la maternelle pendant que celui qui était au primaire pouvait bénéficier des TAP. C'est complètement ubuesque !

Et pour une fois, M. JOSHUA, de grâce, on ne peut pas dire que les quartiers Nord, que nos quartiers sont lésés au profit des quartiers Sud, parce que même dans les quartiers Sud les parents ont manifesté ! Même dans les quartiers Sud, c'est encore le fiasco ! C'est pour vous dire à quel point ils sont complètement dépassés. Après 20 ans de pouvoir municipal, nous attendions quand même autre chose de la majorité de la Mairie Centrale ! Mais, pour l'instant ce sont les parents, les enfants, les employés, les agents, le personnel scolaire qui en sont victimes, qui en pâtissent. Cette année, on n'a pas encore entendu le Maire de Marseille dire aux parents : "occupez-vous de vos enfants !" comme il nous l'avait lancé au visage l'année dernière. Peut-être le dira-t-il lundi au Conseil Municipal. En tout cas, nous allons lui faire savoir, si sa majorité ne l'a pas mis au courant, que cette année encore cette mise en place des TAP est un échec cuisant ! Ce sont les parents et les enfants qui trinquent !

Je crois que nous pouvons passer au vote.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, je comprends votre frustration.

Monsieur RAVIER.- Je ne suis pas frustré, je suis comblé !

Monsieur AIRAUDO.- Vous avez surfé sur une sortie médiatique sur la rentrée scolaire pendant tout l'été, même chose pour vous sur le 13-14, vous n'avez rien trouvé à dire, donc forcément il fallait que vous alliez chercher le cas d'une association qui avait démissionné sans avertir, sur les quartiers Sud. Je suis désolé pour vous, Monsieur le Maire, mais parler d'un fiasco pour 20 écoles sur 444 où il y a une association qui a démissionné, oui, forcément cela pose problème, mais il y a des règles, il y a des lois de la République qui s'appliquent, surtout en Commission des Marchés. Et une association a obtenu le marché, puis a démissionné.

Maintenant, il nous faut trouver une solution de remplacement, cela va être fait. Contrairement à la Mairie des 13-14..., des places en centre aéré puisqu'il a fallu, et l'année dernière on s'était beaucoup impliqué dans ces problématiques-là.

Monsieur RAVIER. Vous plaisantez !

Monsieur AIRAUDO.- Mais aujourd'hui, souffrez que la Mairie de Marseille ait aujourd'hui mis en place... et le problème sera résolu dès cette semaine !

(Brouhaha et échange de propos simultanés, intervention de M. AIRAUDO difficilement audible)

Monsieur RAVIER.- M. AIRAUDO, le problème de l'appel d'offres ne sera pas réglé en une semaine. Il faut lancer un nouvel appel d'offres et cela va prendre un temps certain, voire même un certain temps. Vous êtes peut-être un homme très occupé, sans doute, vous n'avez pas le temps d'aller au-devant des parents et des directeurs et des directrices d'école, ils peuvent vous recevoir, mais nous, nous y sommes allés, cette année comme l'année dernière, et je me rappelle que l'année dernière nous avons proposé à la Mairie Centrale notre aide, l'expérience des agents et des élus, puisque nous venions d'arriver aux affaires, mais en tout cas il y avait dans cette Mairie de Secteur, comme dans les autres, une véritable expérience du milieu associatif, quand il n'était pas corrompu, je vous l'accorde, et nous aurions pu apporter une aide à la Mairie Centrale. Elle l'a refusée et nous avons ouvert un Centre. Vous ne vous en rappelez pas, vous êtes jeune, vous devriez quand même avoir de la mémoire, vous avez peut-être une mémoire sélective ! Nous avons donc ouvert un Centre, avec la volonté de nos agents, qui ont bien compris le problème qui se posait aux parents et aux enfants, et les agents de la Mairie de Secteur ont joué le jeu, et je les en remercie, pour soulager les parents abandonnés par Jean-Claude GAUDIN, qui leur avait dit : "occupez-vous de vos enfants !" Voilà quelle avait été la réponse du Maire de Marseille ! Et cette année, cela recommence !

Alors, c'est moins spectaculaire, la vague de fond est moins forte. Mais en nous rendant, en vous rendant dans les écoles, vous interrogez, vous apprendrez, comme aux Martégaux par exemple, qu'il n'y avait pas de garderie ! Alors cela ne fait pas la Une de La Provence, mais les parents concernés par cette école des Martégaux sont dans l'ennui ! Ils n'ont pas de métro, pas de transport ou le stylo de La Provence, mais il y a un fort mécontentement. Et cela est aussi le cas à Château-Gombert, pour d'autres écoles. Pour l'instant, cela n'a pas pris une ampleur médiatique, encore que nous avons eu plusieurs articles à ce sujet ces derniers jours, mais point de triomphalisme, loin de là ! Au bout d'un an d'échecs, la rentrée 2015-2016 aurait pu se faire dans les meilleures conditions, et c'est loin, très loin, d'être le cas. Et pour une fois, autant dans les quartiers Sud que dans les quartiers Nord ; c'est sûrement cela que vous appelez "Marseille une et indivisible" !

Je mets ce rapport aux voix.

(Echange de propos simultanés)

LE RAPPORT N° 15-27967-DVSEJ - 15-92 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine" et des élus Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts)

Monsieur RAVIER.- Avant de vous quitter, je vous annonce que le prochain Conseil d'Arrondissements, sous réserve de modification, est fixé au 22 octobre, nous ne connaissons pas encore l'heure, sans doute ici même, les travaux risquent de ne pas être terminés.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une excellente fin de journée ! Et je remercie bien sûr les Services qui ont préparé ce Conseil d'Arrondissements, et mon Cabinet représenté par Mme GUFONI exceptionnellement. Et merci, Madame la sténotypiste, dont le travail n'est pas évident avec une salle qui raisonne ! Merci à tous ! La séance est levée !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 15 h 30 par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *